

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550

24 février 2016

SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg)	26357	Cerberus Nightingale 2	26354
A.C.I. Mining S.à r.l.	26356	Chandela Trust S.à r.l.	26362
A.C.I. Roads S.à r.l.	26356	Comont S.A.	26355
Action Développement Transport S.A.	26356	Corps des Sapeurs-Pompiers Frisange	26374
Actual Cars	26357	EPF Acquisition Co 48 S.à r.l.	26360
Advent Software Luxembourg	26357	Eurocharter S.A.	26361
AEIF Apollo S.à r.l.	26359	EuroInfra S.A.	26360
AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	26359	European Property SICAV-FIS	26361
AEIF LH Sub 02 S.à r.l.	26358	EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l. ...	26395
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	26354	Golden Crows, A.s.b.l.	26388
A.G.E Investissements S.A.	26355	Gregorius S.A.	26390
Agri Resources International S.à r.l.	26354	Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl	26392
Aikotek S.à r.l.	26354	Iodine Investment S.à r.l.	26393
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	26355	Kompa	26360
Amstar Europe Management S.à r.l.	26358	LC Holdings Topco S.à r.l.	26393
Andbank Asset Management Luxembourg ..	26358	ODIN 9 Devco S.à r.l.	26397
Arbelan S.à r.l.	26358	Orion IV European 37 S.à r.l.	26397
ARKOIL Europe S.à r.l.	26362	Oxo International S.A.	26399
Atto Holding S.à r.l.	26362	Parkeon TF	26363
Axis 10 Sports Consulting Group S.à r.l.	26361	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	26400
Baal S.A. - S.P.F.	26357	Pramerica Real Estate Capital VI S.à r.l.	26380
Baden Capital S.A.	26361	Privat/Degroof SICAV	26400
Bonum SenSuS	26355	Westwood Investments S.A.	26399
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	26359		

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.373.

En qualité d'associé de la société AEIF LH Sub 06 S.à r.l., le siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015204257/14.

(150230064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Agri Resources International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 200.399.

En date du 18 novembre 2015, le nom de l'associé unique a été changé en Agricorp Invest S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204258/11.

(150230242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Aikotek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.675.

EXTRAIT

La société AIKOTEK SàRL a pris note du changement d'adresse de son associé comme suit:

- M. Guy ALLOUCHE, demeurant désormais au 22, Rehov Gueula, 6330424 Tel-Aviv Israël.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015204265/12.

(150229957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 11 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 décembre 2015 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015:

Mme Catherine Rondot-Courboillet

M. Jérôme Thill

Mme Annick Mayon

M. Grégory Centurione.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015204362/17.

(150230595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.613.

—
EXTRAIT

En date du 13 novembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Carole Combe, en tant que gérante, est acceptée avec effet immédiat;
- Fionnuala Doyle, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015204281/14.

(150229790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Bonum SenSuS, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 75, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 184.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 décembre 2015

L'assemblée prend note de l'adresse actuelle de Monsieur Ivo JACOBS, Administrateur de Classe B qui réside à B-2000 Antwerpen, Grote Markt 19 / 3.

L'assemblée donne, à l'unanimité des voix, mandat aux Administrateurs d'effectuer toutes démarches aux fins de publication.

Jacques PARSON / Myriam NUSSBAUM / Jean Denis SAISSE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015204323/14.

(150229944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 57.552.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2015:

1. la résignation de l'Administrateur:

- Olivier Pick, avec adresse à 15, Chemin de Curtinaux CH-1095 Lutry (Suisse) a été acceptée avec effet au 15 décembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204404/14.

(150229709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.311.

—
Rectificatif du dépôt L150167380 du 11/09/2015

Il convient de prendre note qu'il n'y avait pas lieu de nommer:

- Madame Bénédicte Mayolle, au poste d'administrateur de la société.
- Monsieur Patrice Mayolle, au poste d'administrateur et administrateur délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015204209/12.

(150230311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

A.C.I. Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.150.

—
Veuillez prendre note que suite au contrat de cession de parts sociales du 17 novembre 2015, l'actionnaire unique, la société A.C.I. Holding S.à r.l., a transféré 10.000 parts sociales à la société à responsabilité limitée A.C.I. Morocco S.à r.l., enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 174151, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Nouvelle situation:

A.C.I. Holding S.à r.l.	10.000 parts sociales
A.C.I. Morocco S.à r.l.	10.000 parts sociales

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.C.I. Mining S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015204207/18.

(150230409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

A.C.I. Roads S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.153.

—
Veuillez prendre note que suite au contrat de cession de parts sociales du 17 novembre 2015, l'actionnaire unique, la société A.C.I. Holding S.à r.l., a transféré 10.000 parts sociales à la société à responsabilité limitée A.C.I. Morocco S.à r.l., enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 174151, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Nouvelle situation:

A.C.I. Holding S.à r.l.	10.000 parts sociales
A.C.I. Morocco S.à r.l.	10.000 parts sociales

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.C.I. Roads S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015204208/18.

(150230421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Action Développement Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 4, place de villes jumelées.
R.C.S. Luxembourg B 167.335.

—
Première résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- La société CODEJA S.à r.l., ayant son siège à 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- La société CAP AUDIT SARL, RCS B199928, ayant son siège social 3 rue de Turi L-3378 à LIVANGE, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Fait à Livange, le 30 novembre 2015.

L'administrateur

Référence de publication: 2015204216/18.

(150230528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 Décembre 2015

- La cooptation de Monsieur Salim Bourekba, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Diogo Alves, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Référence de publication: 2015204215/11.

(150229551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Actual Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 110.129.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 décembre 2015

L'associé unique, Monsieur Christophe Raduly, demeurant rue JF Grange, 32A à B-6762 Saint-Mard, a pris la résolution suivante:

L'associé unique nomme au poste de gérant administratif et pour une durée indéterminée, Monsieur Pol Raduly, demeurant Drève Pittoresque, 5 à B-1180 Uccle.

Pour extrait conforme

Fait à Bigonville, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204217/14.

(150229462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Advent Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 198.391.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 7 décembre 2015 que l'associé unique de la Société, nommément Advent Software Inc., a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 15.000 parts sociales à Hub Data Incorporated, une société «Incorporation» dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 40 Broad Street, 6th Floor, Boston, MA 02109 600, États-Unis d'Amérique et enregistrée au Massachusetts Secretary of States sous le numéro 043091246.

Par conséquent, l'associé unique de la Société Hub Data Incorporated.

Le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015204218/17.

(150230566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Baal S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 158.631.

Le domicile de la société BAAL S.A. - SPF, R.C.S. Luxembourg B n°158631, constituée le 13 janvier 2011 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 838 du 28 avril 2011 établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 16 décembre 2015

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015204329/12.

(150229673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Amstar Europe Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.593.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse du gérant:

Arnold Uit de Bos

Gein Noord 49

1391 HA Abcoude

Pays-Bas

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour Amstar Europe Management S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015204232/16.

(150229906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

—
M. Luis Gomez Gonzalez, né le 16 août 1979 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement à rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière, avec effet au 11 décembre 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204233/11.

(150230529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Arbelan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.765.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 16 décembre 2015 que l'associé unique de la Société, à savoir Riverside Europe Fund V, LP, a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 100 parts sociales, à Unabella S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B201894.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015204234/14.

(150230206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

—
En qualité d'associé de la société AEIF LH Sub 02 S.à r.l., le siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204254/13.

(150230068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AEIF Apollo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.005.

En qualité d'associé de la société AEIF Apollo S.à r.l., le siège social de la société AEIF LH Sub 01 S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204251/13.

(150230069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

En qualité d'associé de la société AEIF LH Sub 01 S.à r.l., le siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204253/13.

(150230067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.508,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre European Cruise Liners S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.471 et Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, London W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046, que deux mille cinq cent et une (2.501) parts sociales de classe E de la Société ont été transférées par European Cruise Liners S.à r.l., en liquidation, préqualifiée, au profit de Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, préqualifiée, le 8 décembre 2015.

En conséquence de ce qui précède, au 8 décembre 2015, European Cruise Liners S.à r.l., en liquidation, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe E dans la Société, et Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, préqualifiée, détient 2.501 parts sociales de classe E dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015204325/22.

(150229608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Kompa, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.341.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises en date du 3 décembre 2015 que:

1. La démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2015 est acceptée.

2. Madame Virginie Kompalitch, née le 30 juillet 1970 à Châteauroux en France, résidant au 10, rue Danton, F-75006 Paris en France est nommée au poste de gérant de catégorie A avec effet au 30 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Fait le 3 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour KOMPA

Référence de publication: 2015203765/18.

(150228639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

EuroInfra S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.383.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société EuroInfra SA, dont le siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, a été dénoncé en date du 3 novembre 2010 et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015204455/13.

(150229814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

EPF Acquisition Co 48 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.018.

—
Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 17 décembre 2015

En date du 17 décembre 2015, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 48 S.à r.l. à la société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l..

La société EPF Acquisition Co 44 S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 48 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204473/15.

(150229993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

European Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.555.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Aktionärsversammlung (die „Versammlung“) der Gesellschaft vom 10. Dezember 2015

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Deloitte S.A. als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2016 abgehalten wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, zu bestätigen.

Référence de publication: 2015204457/12.

(150229898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Eurocharter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 36.834.

Extrait des résolutions prises lors de Conseil d'administration du 14 décembre 2015

Il a été décidé de transférer le siège social de la société au 108 Avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204489/11.

(150230275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Axis 10 Sports Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.179.

EXTRAIT

Suit à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2015 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Stefan Lambert de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 novembre 2015.

- redésigné Louis Saha, né le 8 août 1978 à Paris, France, et résidant à 65, Allée St Barthélémy, 6250 Mougins, France, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015204308/17.

(150230546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Baden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.577.

Je vous présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet au 8 décembre 2015 Luxembourg, le 8 décembre 2015.

I hereby tender my resignation as director of your company with effect as of 8th December 2015 Luxembourg, December 8th 2015.

Mario Curcio.

Référence de publication: 2015204315/11.

(150229863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Chandela Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.835.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 16 novembre 2015 (la «Résolution»), qu'il a été mis fin avec effet au 1^{er} mars 2015 au mandat de gérant de Monsieur Christopher Rylatt.

Il résulte de cette même Résolution que Monsieur Jonathan Kirby, né le 22 juin 1977 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 3, Rue Ami-Lullin, CH-1207 Genève a été nommé, avec effet au 1^{er} mars 2015, gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chandela Trust S.à r.l.

Référence de publication: 2015204388/15.

(150230487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

ARKOIL Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.457.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue en date du 17 décembre 2015 que:

- la démission de M. Kemal LEPSHOKOV de ses fonctions de gérant de la société a été acceptée;
- il a également été décidé de ne pas nommer de gérant en remplacement du gérant démissionnaire et que la société poursuit son activité avec un gérant unique, à savoir M. Michael PROBST.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204288/18.

(150229687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Atto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.748.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 09 juillet 2015 que Monsieur Angelo De Bernardi a transféré 1 part sociale de la société à la société MBC INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de Pérolles, CH-1700 Fribourg.

Depuis, les parts sociales sont réparties comme suit:

MBC INVESTMENT S.A. 7.200 parts sociales

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

ATTO HOLDING SARL

Alexis DE BERNARDI

Gérant

Référence de publication: 2015204304/18.

(150229494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Parkeon TF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 202.192.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Astorg VI Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand three hundred euro (EUR 30,300), having its registered office 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.660,

here represented by

- Ms. Bénédicte Moens-Colleaux, in her capacity as Class A Manager, and
- Ms. Emilie Morette, in her capacity as Class B Manager.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Parkeon TF (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty four thousand euros (EUR 24,000), represented by (i) fifteen thousand (15,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) one thousand (1,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) one thousand (1,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) one thousand (1,000) class D shares (the “Class D Shares”),

(v) one thousand (1,000) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) one thousand (1,000) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) one thousand (1,000) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) one thousand (1,000) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) one thousand (1,000) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) one thousand (1,000) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class” or the “Classes”), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes B through J, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.5 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.6 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.7 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.8 In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share (as defined below) shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company on the basis of the relevant interim accounts as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers of the Company can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Luxembourg law and these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or Luxembourg law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment to the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with Luxembourg law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with Luxembourg law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(ii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iii) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(iv) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(v) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vi) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(vii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(viii) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(ix) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(x) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which Luxembourg law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of Luxembourg law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of the dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty four thousand (24,000) new shares issued, represented by (i) fifteen thousand (15,000) Class A Shares, (ii) one thousand (1,000) Class B Shares, (iii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iv) one thousand (1,000) Class D Shares, (v) one thousand (1,000) Class E Shares, (vi) one thousand (1,000) Class F Shares, (vii) one thousand (1,000) Class G Shares, (viii) one thousand (1,000) Class H Shares, (ix) one thousand (1,000) Class I Shares, and (x) one thousand (1,000) Class J Shares have been subscribed by Astorg VI Investments, aforementioned, for the price of twenty four thousand euros (EUR 24,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) for the share capital is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, born in Namur (Belgium) on 13 October 1972, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Emilie Morette, born in Virton (Belgium) on 18 April 1982, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Astorg VI Investments, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille trois cent euros (EUR 30.300), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.660, dûment représentée par

- Mme Bénédicte Moens Colleaux, en sa qualité de gérant de classe A, et
- Mme Emilie Morette, en sa qualité de gérant de classe B.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Parkeon TF (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24,000), représenté par: (i) quinze mille (15,000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) mille (1,000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) mille (1,000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) mille (1,000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) mille (1,000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) mille (1,000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) mille (1,000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) mille (1,000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) mille (1,000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et (x) mille (1,000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie» ou les «Catégories»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Catégorie B, en totalité mais non en partie, toutes les parts sociales émises faisant partie d'une telle Catégorie B, tel que décidé de temps à autre par le conseil de gérance de la Société, seront alors rachetées et annulées.

6.5 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.6 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.7 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi luxembourgeoise. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après acceptation de la cession par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi luxembourgeoise et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi luxembourgeoise, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Pour toute réunion du conseil de gérance, une convocation écrite doit être donnée aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président du conseil de gérance, le cas échéant ou en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (ii) deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi luxembourgeoise.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et tant que le montant total de cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1.8%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1.7%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1.6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1.5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1.4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1.3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1.2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1.1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et

(x) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, et conformément aux dispositions des articles 5 et 22 de ces statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la loi luxembourgeoise ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la loi luxembourgeoise, aux présents statuts conformément aux dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux provisions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et payement

Les vingt-quatre mille (24.000) parts sociales nouvellement émises, représentées par (i) quinze mille (15.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie J, ont été souscrites par Astorg VI Investments, susmentionnée, pour un prix de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000).

Les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, née à Namur (Belgique) le 13 octobre 1972, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Emilie Morette, née à Virton (Belgique) le 18 avril 1982, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux représentants de la comparante connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits représentants de la comparante ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MOENS-COLLEAUX, E. MORETTE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21177. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201927/632.

(150226651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Corps des Sapeurs-Pompiers Frisange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5751 Frisange, 17, Robert Schuman-Strooss.

R.C.S. Luxembourg F 10.621.

STATUTEN

Am 18/11/2015 wird zwischen den Unterzeichneten

Franck CLAUDE,	* 06/03/1970, ouvrier, Francais, wohnhaft 192, rue Roosevelt, F-57970 YUTZ
Manuel COLLING,	* 07/09/1977, employé privé, Luxembourgeois, wohnhaft 1, rue Michel Rodange, L-5652 MONDORF-LES-BAINS
Roberto CORDELLA,	* 21/09/1976, indépendant, Luxembourgeois, wohnhaft 33, Lëtzebuurgerstrooss, L-5752 FRISANGE
Pierre GILBERTZ,	* 22/11/1985, Fonctionnaire, Luxembourgeois, wohnhaft 6, Munnerëferstrooss, L-3337 Hellange
Glenn HOFFELD,	* 15/09/1998, étudiant, Luxembourgeois, wohnhaft 23, Munnëferstrooss, L-3337 Hellange

Frank HOFFMANN,	* 09/12/1985, agent de sûreté, Luxembourgeois, wohnhaft 31, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE
Jeannot HOURSCHT,	* 02/03/1990, ouvrier, Luxembourgeois, wohnhaft 5, Schumanswee, L- 5752 FRISANGE
Jean-Claude KLAUNER,	* 17/03/1964, fonctionnaire communal, Luxembourgeois, wohnhaft 16, Munnereferstrooss, L-5750 FRISANGE
Nancy KLAUNER,	* 22/11/1997, étudiant, Luxembourgeoise, wohnhaft 16, Munnerëfferstrooss, L-5750 FRISANGE
Anouk LAGRANGE,	* 20/10/1990, fonctionnaire, Luxembourgeoise, wohnhaft 31, rue de Hellange, L-3327 CRAUTHEM
Chiara LALLI,	* 26/02/1998, étudiant, Luxembourgeoise, wohnhaft 61, Munnereferstrooss, L-5750 FRISANGE
Laura LALLI,	* 25/12/1994, employé privé, Luxembourgeoise, wohnhaft 61, Munnereferstrooss, L-5750 FRISANGE
Aly MARNACH,	* 23/11/1989, étudiant, Luxembourgeois, wohnhaft 26, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE
Chris MARNACH,	* 08/11/1994, ouvrier, Luxembourgeois, wohnhaft 29, Lëtzebuergerstrooss, L-5752 FRISANGE
Daniel MARNACH,	* 03/01/1961, employé privé, Luxembourgeois, wohnhaft 29, Lëtzebuergerstrooss, L-5752 FRISANGE
Francine MARNACH-DENY,	* 16/10/1960, employée privée, Luxembourgeoise, wohnhaft 29, Lëtzebuergerstrooss, L-5752 FRISANGE
Gilbert MARNACH,	* 14/08/1956, employé privé, Luxembourgeois, wohnhaft 26, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE
Pit MARNACH,	* 02/08/1986, employé privé, Luxembourgeois, wohnhaft 6A, Lëtzebuergerstrooss, L-5752 FRISANGE
Andy MOUSEL,	* 27/05/1986, ouvrier communal, Luxembourgeois, wohnhaft 14A, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE
Marcel MOUSEL,	* 18/01/1956, retraité, Luxembourgeois, wohnhaft 14A, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE
Christian THILL,	* 17/11/1984, employé privé, Luxembourgeois, wohnhaft 34, Robert Schuman-Strooss, L-5751 FRISANGE

und allen später eintretenden Personen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

Kapitel I. Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen "Corps des Sapeurs-Pompiers Frisange" -association sans but lucratif - oder "Freiwillige Feuerwehr Frisingen" - Vereinigung ohne Gewinnzweck - oder "Pompjeeën Fréiseng" - Vereenegung ouni Gewënnzweck -".

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist im jeweiligen Feuerwehrlokal, welches von der Gemeinde Frisingen zu Verfügung gestellt wird.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Vereinigung ist in das Handelsregister in Luxemburg eingetragen und wird im Mémorial C veröffentlicht.

Art. 5. Die Aufgabe der Vereinigung ist, als Feuerwehr: die geordnete Hilfeleistung und Prävention bei Bränden, Rettungseinsätzen, Unfällen, Umweltschäden und anderen Notständen, wo die Sicherheit von Personen und Gütern in Gefahr ist. Gleichgeltend gehören auch der Vorbeugende Brandschutz und die Beratung in Brandschutzbelangen zum Aufgabenbereich

Die Vereinigung gehört dem Luxemburger Landesfeuerwehrverband und dem zuständigen Regionalverband an. Sie steht ehrenamtlich und autonom im Dienste der Gemeinde Frisingen.

Zur Erfüllung dieser Aufgabe dient die theoretische und praktische Ausbildung der aktiven Wehrmitglieder auf lokaler, regionaler, nationaler und internationaler Ebene.

Eine weitere Aufgabe besteht darin, die Mitglieder zur Hilfsbereitschaft anzuregen, sowie die Kameradschaft unter ihnen zu fördern und zu pflegen.

Die Bildung einer Jugendfeuerwehr ist ins Auge zu fassen und nach den Reglements der Nationalen Jugendkommission auszurichten.

Im Interesse der besseren Lesbarkeit beschränkt sich der ganze Text auf die männliche Form. Es ist aber selbstverständlich, dass er sinngemäß auch für die weibliche Form gilt.

Die Vereinigung kann alle zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte unternehmen ohne den Feuerwehrdienst zu beeinträchtigen.

Die Vereinigung, hierunter als "Wehr" benannt, ist politisch und ideologisch neutral.

Kapitel II. Mitglieder

Art. 6. Die Wehr besteht aus:

- Aktiven Mitgliedern;
- Inaktiven Mitgliedern;
- Ehrenmitgliedern.

Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, soll jedoch nie unter 9 sinken.

Art. 7. Aktives Mitglied kann jeder unbescholtene Bürger werden. Aktive Mitglieder können werden:

- a. Jugendliche vom 8. bis 16. Lebensjahr. Sie sind Mitglieder der Jugendfeuerwehr.
- b. Personen vom 16. bis zum 65. Lebensjahr. Sie bilden die Erwachsenenabteilung.

Für Jugendliche bis zum 18. Lebensjahr ist die Zustimmung der Eltern oder des Erziehungsberechtigten erforderlich.

Jugendliche, die sich in der Jugendfeuerwehr bewährt haben, werden ab dem 16. Lebensjahr in die Erwachsenenabteilung übernommen.

Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand. Eine eventuelle Ablehnung ist zu begründen und dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

Die aktive Dienstzeit erlischt mit dem Erreichen der vom Landesfeuerwehrverband festgesetzten Altersgrenze. Erworbene Rechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld bleiben jedoch gewahrt.

Die Gesetze und Reglements sehen dabei Probezeiten vor welche einzuhalten sind.

Art. 8. Inaktives Mitglied wird jedes aktive Mitglied beim Erreichen der Altersgrenze, bei Invalidität oder bei festgestellter zeitweiliger (für die Dauer der zeitweiligen Dienstunfähigkeit) oder permanenter Feuerwehrdienstunfähigkeit. Im Bedarfsfälle können inaktive Mitglieder für die ihnen zumutbaren Aufgaben und Arbeiten hinzugezogen werden.

Art. 9. Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Wehr den hierzu vorgeschriebenen Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 10. Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht bei der Gestaltung des Wehrgeschehens mitzuwirken und das Recht in eigener Sache gehört zu werden. Ab dem 16. Lebensjahr ist es stimmberechtigt in der Generalversammlung falls es seinen Mitgliedsbeitrag vor der Generalversammlung entrichtet hat.

Art. 11. Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen der Statuten und Reglements gegebenen Anordnungen genau zu befolgen;
- an den angesetzten praktischen und theoretischen Übungen und Wehrmanifestationen regelmäßig, pünktlich und aktiv teilzunehmen;
- sich soweit als möglich an allen Einsätzen der Wehr aktiv zu beteiligen;
- Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten zu wahren, sowie Kameradschaft innerhalb der Mannschaft zu respektieren;
- aktiv am Ansehen und Gedeihen der Wehr teilzunehmen.

Art. 12. Bei Verstößen gegen die Statuten und Reglements der Wehr, des Regionalverbandes oder des Landesfeuerwehrverbandes können folgende Ordnungsmaßnahmen ergriffen werden:

- Verweis durch den Wehrleiter;
- Verweis vor dem Vorstand;
- Suspendierung durch den Vorstand;
- Ausschluss durch die Generalversammlung;
- Offiziere mit Ausnahme des Wehrleiters, bzw. Unteroffiziere, welche einer oder mehreren Sektionen vorstehen, können ihres Postens vorübergehend oder vorläufig durch mehrheitlichen Vorstandsbeschluss enthoben werden, wenn sie gegen die Statuten und Reglements der Wehr, des Regional- oder Landesfeuerwehrverbandes verstoßen, ihren Pflichten nicht gewachsen sind oder sie vernachlässigen beziehungsweise auf persönlichen Antrag. Der Vorstand ist in diesem Falle nur beschlussfähig, wenn mindestens 3/4 der Mitglieder anwesend sind. Eine vorübergehende Amtsenthebung kann nur über einen Zeitraum von maximal 12 Monaten ausgesprochen werden. Eine vorläufige Amtsenthebung kann nur bis zur nächsten Generalversammlung ausgesprochen werden. Letztere entscheidet über eine endgültige Amtsenthebung.

- Die Generalversammlung kann laut großherzoglichem Reglement vom 07. Mai 1992 betreffend die Organisation des Feuerlösch- und Rettungsdienstes, Art. 29, dem Gemeinderat die Abberufung des Wehrleiters vorschlagen.

- Gegen die Ordnungsmaßnahmen steht jedem aktiven und inaktiven Mitglied der Wehr das Recht auf Beschwerde zu. Diese muss spätestens 7 Tage nach Ausspruch der Ordnungsmaßnahme schriftlich beim Wehrleiter eingebracht werden. Die anschließende Entscheidung des Vorstandes wird dem Beschwerdeführer schriftlich mitgeteilt.

Art. 13. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod;
- Freiwilligen Austritt;
- Nichtbezahlung des Mitgliedsbeitrags;
- Ausschluss durch die Generalversammlung.

Art. 14. Der Ausschluss eines Mitgliedes wird durch die Generalversammlung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder vorgenommen und zwar in folgenden Fällen:

- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit schwerwiegend gegen die Statuten oder Reglements der Wehr, des Regional- oder Landesfeuerwehrverbandes verstoßen hat;
- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit seinem guten Ruf oder seiner persönlichen Ehre, der Ehre eines anderen Mitgliedes oder derjenigen der Wehr geschadet hat.

Die ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitglieder, sowie die Nachkommen von verstorbenen Mitgliedern, können weder gezahlte Beiträge zurückfordern, noch irgendwelche Ansprüche auf das Vermögen der Wehr geltend machen. Jedwedes Effekte oder anderer zur Verfügung gestellter Besitz der Wehr oder des Feuerlöschdienstes sind spätestens 30 Tage nach Erhalt einer schriftlichen Zurückforderung beim Wehrleiter abzuliefern. Fehlendes oder Beschädigtes ist zu ersetzen, wenn nötig durch das Bezahlen der Neuanschaffungssumme. Bei verstorbenen Mitgliedern kommen die legalen Erben diesen Verpflichtungen nach. In jedem Fall behält die Wehr sich gerichtliche Schritte zur Zurückerlangung ihres Eigentums vor.

Art. 15. Der Mitgliederbeitrag wird jedes Jahr vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung festgesetzt. Dieser Beitrag kann die Summe von EUR 5,- (fünf) Indexziffer 100 für aktive und inaktive Mitglieder nicht übersteigen. Der für Ehrenmitglieder festgesetzte Beitrag ist jeweils der Mindestbeitrag.

Der Mitgliedsbeitrag ist innerhalb einer Frist von 3 Monaten nach der Generalversammlung zu zahlen. Bei Nichtzahlung des Beitrags nach Ablauf dieser Frist erlischt die Mitgliedschaft.

Kapitel III. Der Vorstand

Art. 16. Die Leitung der Wehr geschieht durch den Wehrleiter. Ihm zur Seite steht der Vorstand:

- a. der Wehrleiter (chef de corps);
- b. der (die) Wehrleiterstellvertreter [chef(s) de corps adjoint(s)];
- c. der Schriftführer;
- d. der Kassierer;
- e. der (die) Unteroffiziere
- f. der Jugendleiter
- g. der (die) Beisitzenden (Mannschaftsvertreter);

Aus der Zahl der Wehrsektionen zu 9 Feuerwehrleuten der Erwachsenenabteilung ergeben sich laut Reglement des Landesfeuerwehrverbandes Dienstgrad des Wehrleiters, Anzahl und Dienstgrad der Stellvertreter, sowie die Anzahl der Unteroffiziere und Beisitzenden. Die Zahl der Beisitzenden wird auf- bzw. abgerundet um eine ungerade Anzahl von Vorstandsmitgliedern zu ergeben.

Art. 17. Der Wehrleiter, der (die) Wehrleiterstellvertreter, der (die) Unteroffiziere, und der Jugendleiter werden auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestimmt. Die Ernennung der hier aufgeführten Chargierten geschieht gegebenenfalls wie im Gesetz betreffend das Feuerlöschwesen vorgesehen. Sie müssen alle vier Jahre von der Generalversammlung im Amt bestätigt werden. Falls eine Bestätigung verweigert wird, wird der die Ernennung vornehmenden Verwaltung die Abberufung des Chargierten vorgeschlagen.

Die Beisitzenden werden auf die Dauer von vier Jahren durch die Generalversammlung bestimmt.

Die Wahlgeschäfte finden jeweils in den geraden Jahren statt.

Die austretenden Mitglieder können wiederwählbar sein.

Die Bestätigung des Wehrleiters und der Unteroffiziere, sowie des Jugendleiters, werden in verschränkter Reihenfolge mit jenen des Wehrleiterstellvertreters und der Beisitzenden vorgenommen.

Diese Wahlen sind umgehend der Gemeindeverwaltung über die zuständige Dienststelle sowie dem Generalsekretariat des Landesfeuerwehrverbandes über den Regionalverband schriftlich (Brief oder elektronische Post) mitzuteilen.

Art. 18. Der Sekretär und der Kassierer werden unter den Mitgliedern des Vorstandes bestimmt.

Art. 19. Bei eventueller Stimmengleichheit bei allen Wahlen wird sofort ein zweiter Wahlgang abgehalten. Bei eventueller Stimmengleichheit beim zweiten Wahlgang ist der dienstälteste Kandidat gewählt.

Art. 20. Kandidaten für einen Posten als Offizier, Unteroffizier oder Jugendleiter müssen die durch den Landesfeuerwehrverband vorgeschriebenen Bedingungen erfüllen.

Art. 21. Kandidaten für einen Posten im Wehrvorstand müssen wenigstens zwei Jahre aktives Mitglied der Wehr sein und das 18. Lebensjahr vollendet haben. Die Kandidaturen müssen wenigstens 8 Tage vor der Generalversammlung schriftlich (Brief oder elektronische Post) beim Wehrleiter eingegangen sein.

Art. 22. Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt: durch Tod; freiwilligen Austritt; Abberufung; Ausschluss.

Wird ein Vorstandsposten während dem Geschäftsjahr frei, so kann der Vorstand den Posten vorläufig neu besetzen, unbeschadet der Bestätigung durch die nächste Generalversammlung. Im Falle einer Neubesetzung vor Ablauf der normalen Mandatsdauer übernimmt das neue Vorstandsmitglied den Posten für die verbleibende Mandatsdauer.

Im Falle des Wehrleiters übernimmt der dienstälteste Stellvertreter das Amt bis zur nächsten Generalversammlung.

Fehlt ein Vorstandsmitglied unentschuldig bei drei aufeinanderfolgenden Vorstandssitzungen, so scheidet es automatisch aus dem Vorstand aus.

Art. 23. Der Vorstand trifft sooft zusammen, wie es die Belange der Wehr erfordern, wenigstens jedoch 5 Mal im Jahr, auf Einberufung durch den Wehrleiter oder falls 1/3 des Vorstandes dies wünscht. Der Vorstand ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit wird die Angelegenheit auf die kommende Sitzung vertagt. Bei erneuter Stimmengleichheit ist die Stimme des Wehrleiters ausschlaggebend.

Art. 24. Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Wehrgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabebereich. Er kann Reglements und Dienstvorschriften erlassen, abändern oder aufheben. Der Vorstand legt seine interne Aufgabenverteilung fest. Er kann allgemeine oder spezielle Vollmachten erteilen, darunter die Bankvollmachten. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch ein Vorstandsmitglied angehören muss.

Art. 25. Die Aufgaben des Wehrleiters sind:

- a. die Leitung aller Einsätze sowie des Ausbildungs-, Übungs-, Rettungs- und Brandschutzdienstes;
- b. die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung;
- c. die Vertretung der Wehr;
- d. die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke;
- e. die Aufsicht über ordnungsgemäßen Auftritt und vorschriftsmäßige Bekleidung der Feuerwehrleute bei Ausgängen der Wehr;
- f. die Beratung der Gemeinde in allen Angelegenheiten des Brand- und Rettungsdienstes, der Anschaffung von Feuerlösch- und Rettungsmaterial und die Anregung von Verbesserungsmaßnahmen;
- g. die Überwachung einer ordnungsgemäßen Führung von Inventar- und Dienstbuch, sowie die Mitglieder- und Anwesenheitslisten;
- h. er betraut einen seiner Mitarbeiter mit der Ausbildung der Feuerwehrleute in der Wehr.

Art. 26. Der (die) Stellvertreter haben die Aufgabe den Wehrleiter bei der Ausführung seiner Mission zu unterstützen und ihn im Abwesenheits- oder Verhinderungsfall zu ersetzen.

Art. 27. Die Unteroffiziere haben die Aufgabe, Wehrleiter und Stellvertreter bei der Ausbildung und im Einsatz zu unterstützen.

Art. 28. Der Jugendleiter unterrichtet die Jugendfeuerwehr nach den Reglements und Vorschriften der Nationalen Jugendfeuerwehrkommission. Er legt dem Wehrleiter Rechenschaft ab.

Art. 29. Der Sekretär führt das Mitgliederverzeichnis. Er erledigt alle die ihm auferlegten schriftlichen Arbeiten. Er verfasst die Berichte über die Vorstandssitzungen und die Generalversammlungen.

Art. 30. Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Wehr durch den Vorstand, vertreten durch den Wehrleiter und ein zweites Vorstandsmitglied, geführt.

Die Wehr ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter obligatorisch jene des Wehrleiters oder im Verhinderungsfalle jene seines Stellvertreters, unbeschadet der Artikel 24 und 36.

Kapitel IV. Die Generalversammlung

Art. 31. Die Generalversammlung wird jedes Jahr im ersten Viertel des Jahres vom Vorstand einberufen.

Eine außerordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Bei schriftlicher Anfrage (Brief oder elektronische Post) von 1/5 der Mitglieder muss eine außergewöhnliche Generalversammlung innerhalb von zwei Monaten einberufen werden.

Einberufungen zur Generalversammlung erfolgen schriftlich (Brief oder elektronische Post) mit einer Frist von 21 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung.

Art. 32. Die Generalversammlung wird vom Wehrleiter oder im Verhinderungsfall von seinem Stellvertreter geleitet. Sie ist öffentlich.

Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die $\frac{1}{2}$ der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist dies nicht der Fall, so kann sofort eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist.

Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme.

Ein Mitglied kann sich nicht per Vollmacht durch Drittpersonen vertreten lassen.

Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, sofern die vorliegenden Statuten es nicht anders bestimmen. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem eigenen Register festgehalten.

Art. 33. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. das Vorschlagen der Chargierten zur Ernennung an die vom Gesetz vorgesehene Verwaltung;
- b. die Wahl des Vorstandes und der Kassenrevisoren;
- c. die 4-jährliche Bestätigung des Wehrleiters, des (der) Wehrleiterstellvertreters, der Unteroffiziere und des Jugendleiters beziehungsweise deren Abberufung;
- d. den Ausschluss eines Mitgliedes;
- e. die Festlegung der Mitgliedsbeiträge;
- f. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- g. die Abänderung der Wehrstatuten;
- h. die Entscheidung über Angelegenheiten die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- i. die Auflösung der Wehr.

Art. 34. $\frac{1}{5}$ der Mitglieder kann durch schriftlichen Antrag (Brief oder elektronische Post) einen zusätzlichen Tagesordnungspunkt zur Diskussion stellen.

Dieser Antrag muss dem Wehrleiter 8 Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Beschlüsse über Punkte welche nicht auf der Tagesordnung stehen können nur gefasst werden, wenn $\frac{2}{3}$ der anwesenden Mitglieder dies so beschließen. Dabei darf jedoch kein Beschluss über die unter Artikel 32 aufgeführten Punkte gefasst werden.

Art. 35. Die Statuten der Wehr können nur abgeändert werden, wenn die zur Änderung anstehenden Artikel in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn $\frac{2}{3}$ der Mitglieder anwesend sind.

Für eine Änderung ist eine $\frac{2}{3}$ Stimmenmehrheit erforderlich. Wenn keine $\frac{2}{3}$ der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite Generalversammlung stattfinden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

Kapitel V. Kassenwesen und Geschäftsjahr

Art. 36. Das Kassenwesen wird vom Kassierer der Wehr versehen. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Er vertritt die Wehr gegenüber Geldinstituten für alle laufenden Geschäfte. Im Verhinderungsfall wird er hierbei durch den Wehrleiter persönlich vertreten.

Der Kassierer darf Auszahlungen bis zu einem Betrag von EUR 2.000,- ohne zweite Unterschrift leisten. Darüber hinaus müssen Auszahlungen mit zwei Unterschriften getätigt werden, die des Wehrleiters oder im Verhinderungsfall dessen Stellvertreters.

Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschließen und von mindestens zwei Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen.

Der Vorstand erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Der Kassierer hält das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Ansicht zur Verfügung.

Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr wenigstens zwei Kassenrevisoren unter den aktiven oder inaktiven Mitgliedern, welche dem Vorstand nicht angehören dürfen. Sie legen dem Vorstand und der Generalversammlung Bericht über die Kassenprüfung ab.

Art. 37. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr an dem Datum der Unterzeichnung vorliegender Statuten und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Kapitel VI. Fusion, Auflösung

Art. 38. Die Fusion oder die Auflösung der Wehr kann nur geschehen, wenn in einer zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung $\frac{2}{3}$ der Mitglieder anwesend sind. Wenn keine $\frac{2}{3}$ der Mitglieder anwesend sind kann eine zweite Generalversammlung einberufen werden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

Die Fusion oder Auflösung der Wehr kann nur durch eine Stimmenmehrheit von $\frac{3}{4}$ angenommen werden.

Art. 39. Im Falle der Auflösung wird das Liquidationsverfahren von der Generalversammlung festgelegt. Nach Begleichung aller Schulden wird das Vermögen der Wehr der Gemeinde Frisingen überwiesen, mit dem Auftrag es einer neuen Feuerwehr zu übergeben.

Im Falle der Fusion wird der gesamte Besitz der Wehr der neuen Fusionswehr überschrieben.

Kapitel VII. Verschiedenes:

Art. 40. Die Wehr übernimmt keine Haftung für eventuell im Dienst erlittene Schäden. Schadensansprüche können nur nach den geltenden gesetzlichen oder reglementarischen Regeln gestellt werden.

Art. 41. Das Corps Freiwillige Feuerwehr Frisingen "Vereinigung ohne Gewinnzweck" übernimmt ab dem Datum des Inkrafttretens der gegenwärtigen Statuten alle historischen Rechte und Verpflichtungen mit Ausnahme derer, welche ausdrücklich an den Förderverein der Freiwilligen Feuerwehr Frisingen abgetreten wurden

Art. 42. Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fällen gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, die Satzungen und Richtlinien des Landesfeuerwehrverbandes, die großherzoglichen und ministeriellen Reglements betreffend das Feuerlösch- und Rettungswesen, sowie die diesbezüglichen Reglements der Gemeinde Frisingen.

Kapitel VIII. Inkrafttreten

Art. 43. Diese Statuten wurden am 18/11/2015 von der außergewöhnlichen Generalversammlung beschlossen und treten am 01/12/2015 in Kraft.

Unterschriften.

Référence de publication: 2015201942/302.

(150226994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pramerica Real Estate Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.219.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Pramerica Real Estate Capital VI, L.P., a limited partnership established under the laws of England, whose principal place of business is at Grand Buildings, 1-3 Strand, Trafalgar Square, London WC2N 5HR, United Kingdom, with registration number LP16914, acting by its general partner, Pramerica PRECap VI GP LLP, whose registered office is at Grand Buildings, 1-3 Strand, Trafalgar Square, London WC2N 5HR, United Kingdom, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Pramerica Real Estate Capital VI S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg- City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the board of managers Board of Managers (as defined below), of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other entities or persons, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any entity or person belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of listed or unlisted bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any hedge agreement, as well as into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British Pound (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one (1) or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one (1) manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his/her powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one (1) Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed by the sole shareholder Pramerica Real Estate Capital VI, L.P., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pound (GBP 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1.1 Mr. Enrico BALDAN, born on 4 July 1974 in Dolo (Italy), having his professional address at 2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.2 Mr. Mathew CROWTHER, born on 21 July 1977 in Brisbane, Australia, having his professional address at Grand Buildings, 1-3 Strand, London WC2N 5HR, United Kingdom;

1.3 Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a private limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registration number B. 103.370, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 2, boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Pramerica Real Estate Capital VI, L.P., une limited partnership dont l'établissement principal est à Grand Buildings, 1-3 Strand, Trafalgar Square, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 16914, représentée par son commandité, Pramerica PRECap VI GP LLP, dont le siège social est établi à Grand Buildings, 1-3 Strand, Trafalgar Square, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Pramerica Real Estate Capital VI S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts dans toute forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres entités ou personnes, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à tous entités ou personnes appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres cotés ou non-cotés, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder tous contrats de couverture, ainsi que toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un (1) gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un (1) de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit par l'associé unique Pramerica Real Estate Capital VI, L.P., précitée.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme précité, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 Monsieur Enrico BALDAN, né le 4 juillet 1974 à Dolo, Italie, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.2 Monsieur Mathew CROWTHER, né le 21 juillet 1977 à Brisbane, Australie, ayant son adresse professionnelle à Grand Buildings, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni;

1.3 Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370, dont le siège social est situé à 2, boulevard de la Foire, L-1528Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à 2, boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation GAC/2015/10706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201945/417.

(150227102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Golden Crows, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 9.776.

Entre les soussignés:

Tiago Henrique PINHO RODRIGUES
103A, Avenue JF Kennedy L-9053 Ettelbruck

Conseiller en vente et gestion marketing
Luxembourgeois

Fabio Michel BARREIRO LIMA
36, Rue Prince Henri L-9047 Ettelbruck
Luxembourgeois

Infirmier
Jorge Filipe RODRIGUES DA COSTA
25, Rue Michel Weber L-9089 Ettelbruck
Luxembourgeois

Etudiant
Flavio RIBEIRO MENDONCA
13b, Rue prince Henri L-9047 Ettelbruck
Portugais
Etudiant

Ricardo Jorge ROQUE SILVA
60A, Rue de Bastogne L-9011 Ettelbruck
Portugais
Infirmier

Joey SOCORRO ANDRADE
15, rue Nelson Mandela L-4035 Esch-Alzette
Luxembourgeois
Etudiant

1 Roberto DELLA-MEA
47, Rue de l'école agricole L-9016 Ettelbruck
Belge

Bruno PEREIRA DOMINGUES
88, Avenue JF Kennedy L-9053 Ettelbruck
Conseiller en vente et gestion marketing
Luxembourgeois

Michel DUARTE AMIEIRO
10A, Rue de Mersch L-8293 Keispelt
Portugais
Educateur

Déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et par les statuts ci-après:

I. Dénomination et Siège

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de GOLDEN CROWS 2013 A.s.b.l

Art. 2. Le siège de GOLDEN CROWS 2013 A.s.b.l se situe au Grand-Duché du Luxembourg, 15, Rue Prince Henri, L-9047 Ettelbruck. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

II. Objet et Durée

Art. 3. L'association a pour objet la gestion d'équipes sportives pouvant surtout exercer le Futsal. Elle désire propager l'esprit sportif, la stimulation des relations avec des associations ayant le même objet, ainsi que l'organisation de compétitions et de toutes festivités sportives quelconques.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

III. Membres

Art. 5. L'association se compose

- de membres actifs (joueurs et non joueurs).
- de membres bienfaiteurs.
- de membres honoraires.

Art. 6. Les membres actifs sont les personnes qui participent aux activités de l'association, qui règlent annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration et qui sont titulaires d'une licence à leur nom par la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF).

Art. 7. Les membres bienfaiteurs sont les personnes qui versent une contribution financière qui est égale ou supérieure au montant de la cotisation annuelle des membres actifs. Cependant, ils ne prennent pas part aux activités proposées de l'association sauf si le conseil d'administration décide de les inviter.

Art. 8. Les membres honoraires sont les personnes qui ont rendu des services importants à l'association. Ceux-ci sont nommés à l'assemblée générale par le conseil d'administration et ils peuvent être dispensés du paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. Les cotisations annuelles à payer par les différents membres sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. La cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 10. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 11. Le statut de membre se perd:

- par le décès.
- par la démission, adressée par lettre recommandée au conseil d'administration.
- pour motif grave prononcé par le conseil d'administration. L'intéressé sera préalablement appelé à fournir des explications, sous réserve d'un recours présenté à l'assemblée générale. La décision d'exclusion sera alors confirmée à la prochaine assemblée générale par la majorité des deux tiers des membres présents.

IV. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée de membres actifs, bienfaiteurs et honoraires de l'association. Tous les membres ayant atteint l'âge de vingt et un ans ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile sur convocation du président du conseil d'administration, adressé un mois à l'avance par une lettre recommandée ou courrier électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Art. 14. Tout membre peut se faire représenter par un mandataire ayant lui le même droit de vote, cependant il doit avoir une procuration écrite et signée par le membre concerné. Il n'est pas possible de représenter plus qu'un membre.

Art. 15. Une assemblée générale «extraordinaire» peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de deux tiers de membres.

Art. 16. L'assemblée générale vote à main levée ou en secret. Le vote est obligatoirement secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les points suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs

- approbation du budget et des comptes
- dissolution de l'association

V. Administration

Art. 18. L'association est gérée par un conseil d'administration (également dénommé comité) composé de cinq personnes au moins et au plus de quinze personnes qui sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 19. La durée du mandat du conseil d'administration est de 4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité des voix, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Les pouvoirs des différents administrateurs sont les suivants:

Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres lorsque le président est incapable d'être présent.

La gestion administrative courante est confiée au secrétaire et le trésorier gère les finances et les paiements de l'association.

Art. 20. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association dont une signature doit provenir du président ou du vice-président.

Art. 21. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit chaque fois sur convocation du président ou du vice-président aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'au moins la moitié des membres du conseil d'administration le demandent.

Art. 23. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. La représentation n'est pas admise. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant compte double.

Art. 24. Le président dirige les travaux de l'association ensemble avec le vice-président. Il dirige les débats du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En cas d'absence, il est remplacé par le vice-président ou défaut de ce dernier, un membre du conseil d'administration sera désigné par les membres présents du conseil d'administration.

Art. 25. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 26. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Dans ce cas-ci, l'exercice commencera exceptionnellement le 1^{er} Septembre 2015.

Art. 27. Tout mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce justificative. Les comptes de la caisse sont contrôlés au moins quatre fois annuellement par le trésorier et un autre membre du comité désigné par le conseil d'administration.

VI. Modification des statuts, Dissolution et liquidation

Art. 28. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. En cas de dissolution de l'association et après le paiement des dettes, le capital social restant sera affecté à une ou plusieurs associations nommées par le conseil d'administration.

VIII. Dispositions finale

Art. 29. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015201659/131.

(150227707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Gregorius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 41, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.683.

L'an deux mille quinze, le huit décembre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Gregorius S.A.", ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 41, rue Basse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 167.683,

avec un capital souscrit de fixé à quatre millions d'Euros (4.000.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions de quatre mille euros (4.000.-EUR) chacune, entièrement libérées,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1113 du 2 mai 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean GREGORIUS, retraité, demeurant à L-7307 Steinsel, 1, rue Georges Schwartz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 4.- Acceptation de la démission du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Jean GREGORIUS, retraité, né à Luxembourg, le 18 avril 1952, demeurant à L-7307 Steinsel, 1, rue Georges Schwartz.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

Benoy Kartheiser Management S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B33.849

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.600,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean GREGORIUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015201663/68.

(150226586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.583,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.761.

In the year two thousand and fifteen, on the third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136326, the "Sole Shareholder";

The appearing party is hereby represented by Peggy Simon, private employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 136761 has been incorporated by deed of the notary Jacques Delvaux, the residing in Luxembourg, on the 30th January 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 795 of April 2, 2008, and which articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Jacques Delvaux on the 28th of March 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1329 of May 30, 2008.

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, being aware of the financial situation of the company, decides to dissolve the company Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy S.à r.l. and to put it into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the company Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136326, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.326.

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy S.à r.l. avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136761, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 2 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire Jacques Devaux en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1329 du 30 mai 2008.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, déclarant avoir connaissance de la situation financière de la société, décide de dissoudre la société Invista Real Estate Opportunity Fund Etoy S.à r.l., et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer la société Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.326, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201703/85.

(150226977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**LC Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Iodine Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 199.216.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE SECOND DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

German Holdings VIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 196.901 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2015, which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Iodine Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 199.216 (the "Company"), incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1 October 2015 number 2691.

The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LC Holdings Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM ZWEITEN TAG DES MONATS DEZEMBER.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

German Holdings VIII S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 196.901 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maître Perrine Reinhart, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 30. November 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Iodine Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 199.216 (die «Gesellschaft»), gegründet am 30 Juli 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») am 1. Oktober 2015, Nummer 2691.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert seit der Gründung der Gesellschaft.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "LC Holdings Topco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Akte entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.800,-.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen und deutschen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. REINHART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Dezember 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015201705/102.

(150226071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.694.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December at 9 a.m. (Luxembourg time).

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.415,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company has, through its proxyholder, requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of “EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated August 7th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1934 as of October 13th, 2006, and whose articles of association have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxem-

bourg), dated August 23rd, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2160 as of October 13th, 2010 (hereinafter referred to as the “Company”).

II. The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand, six hundred and twenty-five Euros (EUR 12,625.-), represented by one hundred and one (101) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125.-) each.

III. The appearing company, in its quality as sole shareholder, resolves on the early dissolution of the Company with effect from this day.

IV. The appearing company, in its quality as sole shareholder, resolves to put the Company into liquidation.

V. The appearing company, in its quality as sole shareholder, resolves to appoint as liquidator Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.181.

The above-mentioned liquidator has the broadest powers foreseen by Articles 144 to 148bis of the consolidated Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. It may execute all acts foreseen by Article 145 with the authorization of the sole shareholder.

The liquidator is relieved from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company.

The liquidator may, at its own risk, delegate any particular process or operation to one or more agents and delegate to those agents such powers for such a period it may think fit.

Unless otherwise provided by the sole shareholder, the Company in liquidation is validly bound towards third parties by the single signature of the liquidator, or of its agents, as the case may be, for all deeds and acts including those relating to any public official or notary public.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre à 9 heures (heure de Luxembourg).

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.415,

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de «EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1934 du 13 Octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2160 du 13 octobre 2010 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille, six cent vingt-cinq Euros (12.625,- EUR), représenté par cent une (101) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

III. La comparante, en sa qualité d'associée unique, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

IV. La comparante, en sa qualité d'associée unique, décide de mettre la Société en liquidation.

V. La comparante, en sa qualité d'associée unique, décide de nommer comme liquidateur Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181.

Le liquidateur susmentionné a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la loi coordonnée luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'Article 145 avec l'autorisation de l'associée unique.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'une décision contraire prise par l'associée unique, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur, ou ses représentants le cas échéant, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201562/105.

(150226645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**ODIN 9 Devco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion IV European 37 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 196.748.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orion IV European 25 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred and two thousand seven hundred ninety eight euro (EUR 202,798.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189080 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 26 November 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion IV European 37 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 April 2015, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 July 2015 number 1732, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196748 (the "Company").

The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's name into "ODIN 9 Devco S.à r.l."

2 To amend the second (2nd) paragraph of article one (1) of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item one (1) of the agenda.

3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "ODIN 9 Devco S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second (2nd) paragraph of article one (1) of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of ODIN 9 Devco S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orion IV European 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent deux mille sept cent quatre vingt dix huit euros (EUR 202,798,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189080 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion IV European 37 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1732 du 14 juillet 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 196748 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en «ODIN 9 Devco S.à r.l.».

2 Modification de l'article premier (1^{er}), deuxième (2e) alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point un (1) de l'ordre du jour.

3 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en «ODIN 9 Devco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article premier (1^{er}), deuxième (2^{ème}) alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination de ODIN 9 Devco S.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 décembre 2015. GAC/2015/10762. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201899/100.

(150226395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

**Westwood Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Oxo International S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.952.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OXO INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 le 22 août 1996. Les statuts ont été modifiés en date du 1^{er} juin 2001 suivant assemblée générale ordinaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 le 22 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Changement de dénomination de «OXO INTERNATIONAL S.A.» en «WESTWOOD INVESTMENTS S.A.» et modification corrélative de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale actuelle, à savoir «OXO INTERNATIONAL S.A.» en «WESTWOOD INVESTMENTS S.A.».

L'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** ...

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WESTWOOD INVESTMENTS S.A.»»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cent quarante cinq euros (845,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, R. BENAYOUN, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201920/54.

(150226153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Privat/Degroof SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.601.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 11 décembre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Guillermo Viladomiu, Miguel Garcia Arilla et Alberto Misse, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour PRIVAT/DEGROOF SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015202986/17.

(150228036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202960/13.

(150227154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.
